

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION "PREVENTION DES CRUES"
MERCREDI 24 NOVEMBRE 2010 – 18H00
MAIRIE DE WIZERNES

Etaient présents :

Christian DENIS
André PRUVOST
Francis DHALLEINE
Francis DUCROCQ
Anicet CHOQUET
Jean-Luc HOCHART
Josse NEMPONT
François SEGURA
Marie PAVY
Vincent PRETRE
Pierre BRUSSON
Mathias LOUIS

Etaient excusés :

Alain MEQUIGNON
Jean-Claude BONNE
Daniel DESCHODT

Gérard FLAMENT

le Président de la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

Etaient absents :

Patrick BEDAGUE
Jean-Luc BRIOULE
Jean-Claude CORDONNIER
René DEBOUDT
Claude DEVULDER
Jacques DRIEUX
Gilbert CHIQUET
David CAPITAINE
Jean-Claude NOEL
Albert VANIET
Dominique BRUMENT, Syndicat des Papetiers
Bertrand HELLE, Président de l'AIUBAa

Ordre du jour :

- La culture du risque : un point d'avancement sur les actions en cours et à venir.
- Les désordres hydrauliques locaux : Avancement du marché à bons de commande et de l'accompagnement des collectivités.
- La réduction de la vulnérabilité
- La mobilisation du champ d'expansion des crues : Etat d'avancement sur les différents volets : conception technique, foncier, concertation, réglementaire et administratif, financements.

La réunion commence vers 18h10 et après avoir remercié et excusé M. Herbert, maire de Wizernes, Monsieur DENIS donne lecture des excusés et présente ensuite l'ordre du jour.

Les volets concernant la culture du risque et les désordres hydrauliques locaux seront traités par Pierre BRUSSON alors que le volet lié au projet de mobilisation du champ d'expansion des crues sera abordé par Mathias LOUIS.

Pierre BRUSSON commence l'ordre du jour.

La culture du risque

M. BRUSSON explique que la culture du risque est un champ d'action nouveau pour le SmageAa visant à rappeler l'existence du risque inondation et à améliorer l'information et la protection des habitants. Cette thématique occupera une grande partie de ses missions et comprend :

- la mémoire du risque (repères de crues, photothèque),
- la gestion de crise (Plan Communal de Sauvegarde ou PCS),
- l'information préventive de la population (Document d'Information Concernant les Risques d'Intérêt Majeurs ou DICRIM).

Concernant la **mémoire du risque**, M. BRUSSON rappelle que 37 **repères de crues** avaient été inventoriés sur l'Aa rivière et ses affluents lors d'un stage réalisé en été 2009. Le choix des repères à matérialiser s'est fait en accord avec les maires concernés par le biais de convention. Il est prévu d'installer prochainement 18 repères de crues (macaron indiquant la cote de la plus haute crue connue) et 11 échelles limnimétriques (règle graduée permettant d'observer le suivi des hauteurs d'eau en continu). M. BRUSSON ajoute que ces outils seront préférentiellement installés sur des bâtiments publics pour des raisons de propriété et d'entretien, mais que quelques bâtiments privés en seront aussi équipés. Chaque accord a été formalisé par la signature d'une convention. Actuellement le nivellement des repères et échelles a été déjà réalisé par la société INGEO pour 1 280 € HT. La matérialisation se fera prochainement, après avoir reçu les échelles et repères commandés à la société DYNAOPT pour un montant de 3 620 € HT. Pour cette opération, la DREAL accordera une subvention de 50 %.

M. DENIS demande si la commune de Blendecques sera équipée de repères de crues. M. BRUSSON répond que quatre repères et une échelle seront matérialisés sur cette commune. M. DENIS rappelle ensuite la responsabilité des maires en cas de dégradation des repères et des limnimètres.

Les actions sur la mémoire du risque sont complétées par la création et la mise en en ligne d'une **photothèque**. L'objectif de ce site Internet sera d'entretenir la mémoire des inondations en centralisant des illustrations de crues sur le territoire (photos, cartes postales). M. BRUSSON présente les fonctionnalités du site et ajoute que les internautes pourront mettre en ligne leurs illustrations. Ils pourront aussi rechercher des informations par commune, par date et par cours d'eau. Ce site Internet est en cours de finalisation par la société Open Ressources et sera mis en ligne pour janvier 2011. Le montant du marché est de 8 900 € HT et sera subventionné à 80 % par les fonds européens FEDER. M. DENIS fait remarquer que des photos de ruissellement de 1976 sont disponibles à la commune de Wizernes. M. PRETRE précise que les illustrations de la photothèque concernent avant tout les inondations par débordement de cours d'eau et non par ruissellement.

Des plaquettes d'informations et autres supports de communication seront aussi réalisés pour informer les habitants de la création de ces différents outils (repères, échelles, photothèque). La DREAL et les fonds européens FEDER contribueront entre 50 et 80 % sur les dépenses liées à ces supports.

M. BRUSSON aborde ensuite l'élaboration des **Plans Communaux de Sauvegarde** (PCS). Il rappelle que leur réalisation est une obligation réglementaire pour les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturels ou un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Le SmageAa propose aux communes une assistance technique (sensibilisation, animation de réunion...) pour le volet « inondation » des PCS. Après la signature de plusieurs conventions de partenariat, la démarche est actuellement en cours avec 6 communes, et d'autres viendront prochainement s'y ajouter. Pour l'année 2011, l'accompagnement des communes pour la mise en œuvre des PCS représentera une grosse partie des missions du technicien.

M. DENIS rappelle l'intérêt de la mise en œuvre des PCS et sur le service offert par le SmageAa. M. DHALLEINE ajoute qu'il a été démarché dans sa commune par des bureaux d'études qui proposent des prestations à hauteur de 2 000 € mais que ce montant peut varier en fonction de la taille et du nombre d'habitants dans la commune.

Toujours dans le cadre des actions du SmageAa en faveur de la culture du risque, M. BRUSSON traite de l'information préventive à la population. Il rappelle que le DICRIM, **dossier d'information communal sur les risques majeurs**, est une obligation réglementaire pour les communes concernées et qui doit être destiné aux habitants. Le SmageAa apportera en 2011 une assistance aux communes pour la réalisation de leur DICRIM. Le SmageAa envisage de réaliser la trame commune du DICRIM et de laisser ensuite les collectivités l'adapter localement.

M. DENIS ajoute que cette possibilité est intéressante et à envisager en tenant compte du temps passé et de la diversité des tâches à réaliser.

Les désordres hydrauliques locaux

Le marché à bons de commande conclut avec V2R pour la réalisation des études d'avant projet sera terminé prochainement. M. BRUSSON précise que les études liées à la protection rapprochée de 5-6 logements sur la commune de Wavrans-sur l'Aa sont terminées. Un programme d'action a été établi et se pose maintenant la question de la maîtrise d'ouvrage des travaux.

M. DENIS propose que la maîtrise d'ouvrage des travaux soit évoquée avec la CCPL.

Les études sont encore en cours sur la commune de Blendecques pour la protection de 300 à 350 logements.

M. DENIS précise que la réouverture du troisième bras se révèle efficace pour de nombreuses crues, même petite comme celle du 11 novembre 2010.

M. BRUSSON ajoute que ce marché n'a pas été renouvelé pour les années 2010-2011, à cause de la longueur des études et de l'intérêt de terminer les actions en cours avant de relancer d'autres projets.

Le SmageAa accompagne aussi d'autres projets des collectivités locales. Concernant les désordres hydrauliques sur la commune de Bléquin, l'étude préliminaire a défini l'implantation de deux ouvrages sur Lottinghen et de trois ouvrages sur Bléquin. La CCPL assure la maîtrise d'ouvrage sur la commune du Bléquin, alors que le SmageAa assurera celle de Lottinghen. Pour assurer la coordination du projet la CCPL a ensuite délégué la maîtrise d'ouvrage au SmageAa. Les avants

projets débiteront prochainement par la société AMODIAG, qui assurera aussi la maîtrise d'œuvre. Les levés topographiques ont été réalisés par la société INGENEO. Suite à la question de M. DUCROCQ, M. BRUSSON répond que les travaux sur la commune de Bléquin sont prévus dans le courant de l'année 2011.

Le SmageAa assure aussi l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune d'Acquin et la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliens et environs. Rien n'est encore décidé pour les travaux prévus sur Wavrans sur l'Aa. Le SmageAa répond aussi aux demandes ponctuelles d'informations (Wismes, Renty).

Concernant les actions sur la commune de Wismes, M. BRUSSON précise que pour des aménagements dans des vallons creux, le SmageAa a réalisé une étude spécifique qui identifie les précautions et études préliminaires à la réalisation des travaux de lutte contre les inondations de l'Aa. Il pourrait être recommandé de réaliser des tests de perméabilité sur les sites de rétention prévus. Le SmageAa enverra un courrier à la commune pour rappeler les éléments principaux à prendre en compte lors des études préalables.

M. PRETRE ajoute que le diagnostic en cours de réalisation au SmageAa prend en compte le sous bassin versant dans son ensemble et que plusieurs mesures sont identifiées et souvent complémentaires. En outre, certaines mesures moins coûteuses que des aménagements lourds peuvent avoir des résultats locaux intéressants.

M. HOCHART rappelle les difficultés rencontrées pour mobiliser des terrains privés afin de réaliser des opérations lourdes.

La réduction de la vulnérabilité

Une autre des missions de M. BRUSSON concerne la réduction de la vulnérabilité chez les particuliers, les entreprises et les établissements publics. Il s'agit notamment de rendre les conséquences des inondations plus supportables et de permettre un retour rapide à la normale en proposant des aménagements individuels fixes ou mobiles. Le SmageAa étudiera prochainement les actions à mettre en place sur ce volet (Aquapris, ...).

M. DENIS estime que ce volet nécessite de prévoir des outils de communication. Il regrette ensuite que les représentants du syndicat des papetiers et de l'AIUBAa ne soient pas présents à cette réunion.

La mobilisation du champ d'expansion des crues

M. LOUIS fait ensuite un point sur l'avancement du projet de mobilisation du champ d'expansion des crues sur différents volets.

Pour le volet **conception technique**, tous les avant projets de maîtrise d'œuvre sont terminés. Les études géotechniques ont pris du retard (refus des propriétaires, délai de rendu d'Arcadis) mais sont terminées. L'étude d'impact est en cours de finalisation, il manque encore des informations à intégrer sur la maîtrise foncière dans les sites, l'exploitation agricole et les mesures d'accompagnement. La phase Projet est à lancer pour la maîtrise d'œuvre ainsi que pour la géotechnique qui assistera le maître d'œuvre pour la conception des plans projet et pour la rédaction des cahiers des charges de travaux.

Sur les **aspects fonciers** : le SmageAa a pris une délibération pour décider de l'acquisition totale des parcelles à l'intérieur des sites (94 ha). Compte tenu de l'intérêt du SmageAa pour maintenir les exploitants en place et de l'attachement de certains particuliers à leur parcelle, le SmageAa a décidé d'étudier une autre possibilité de maîtrise foncière. Il s'agit d'acquérir l'intégralité des parcelles situées sous les digues et les berges (22 ha) et d'instaurer une servitude de sur-inondation dans l'emprise des sites (72 ha). La servitude pourrait permettre aux propriétaires volontaires de conserver leur bien. Pour répondre à cette deuxième possibilité de maîtrise foncière, un protocole d'indemnisation foncier et agricole est rédigé et est en cours de négociation avec les organisations professionnelles agricoles. Toutefois la décision de retenir cette possibilité foncière appartient au comité syndical du SmageAa après avoir pris connaissance des impacts financier et administratif de ces mesures.

M. DENIS distribue ensuite le projet de courrier de réponse, fait par le SmageAa, à destination des organisations professionnelles agricoles. Il fait suite aux négociations engagées dans le cadre de la deuxième solution de maîtrise foncière et des indemnisations à verser par le SmageAa. Dans le cadre du protocole d'indemnisation, M. NEMPONT demande si les propriétaires de terrains touchés par les digues pourront demander le rachat intégral de leur parcelle par le SmageAa. M DENIS répond qu'un droit de délaissement est ouvert aux propriétaires et que le SmageAa s'engage à étudier chaque demande. La commission donne son accord pour la signature de ce courrier par M.

PRUVOST et son envoi auprès de la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais, le Syndicat départemental de la propriété foncière, et la Fédération départementale des syndicats agricoles.

La décision finale de maîtrise foncière sur les sites permettra de finaliser l'étude d'impact, de lancer les états parcellaires préalables au lancement de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'initier la négociation amiable pour l'acquisition des parcelles.

Au sujet de la **concertation**, le SmageAa a décidé dès le début du projet, d'informer et d'assurer une large concertation tout au long de sa réalisation. L'intérêt de cette démarche est de permettre une appropriation du projet par les habitants et les élus, de recueillir de nombreuses informations et de prendre en compte les considérations des habitants. En outre, compte tenu des obligations réglementaires, un bilan de la concertation actuelle a été réalisé et devra être intégré dans l'étude d'impact. Une délibération du comité syndical sera à prendre pour valider le bilan de la concertation. Trois phases sont prévues : information sur le projet, concertation autour des plans d'avant projet et projet, suivi et évaluation pendant et après les travaux. Actuellement, la phase 2 de la concertation est toujours en cours.

Les principaux résultats de cette concertation concernent de nombreuses réunions organisées par le SmageAa (réunions en comités locaux de suivi, locales, publiques, et partenaires), la réception de plusieurs courriers (plus de 50), la diffusion d'articles de presse (35 environ), la création d'un site Internet et d'une plaquette d'information dédiée au projet. Le SmageAa s'est engagé à apporter une réponse ou à proposer un entretien particulier pour chacune des demandes. Toutes les remarques et demandes des propriétaires et exploitants ont été étudiées et des modifications ont été apportées au projet initial (modification de tracé, prise en compte des contraintes d'exploitation). Le SmageAa a aussi décidé d'étudier une autre possibilité de maîtrise foncière.

La concertation se poursuivra aussi pendant et après les travaux. Un bilan final pourra être réalisé. Afin de préparer le lancement des prochaines réunions et de l'enquête publique, le SmageAa a réalisé de nouveaux outils pour la concertation : photomontages, vidéo 3D et nouveau site Internet dédié à la concertation.

Après la présentation de ceux ci, M. DENIS estime qu'il faut communiquer autour de ces outils de concertation. Un courrier est à prévoir pour tous les élus du SmageAa en demandant de relayer l'information et en détaillant les modalités de fonctionnement des outils. Une conférence de presse devra être organisée.

Pour les **aspects réglementaire et administratif**, l'instruction de l'étude d'impact et le lancement de l'enquête publique ont pris du retard à cause de l'incertitude actuelle sur le choix de maîtrise foncière. Les fouilles archéologiques sont en attente et nous attendons de savoir si les diagnostics anticipés se feront, sur quelle emprise et si une exonération de la redevance est possible. L'instruction administrative des différents dossiers (étude d'impact, loi sur l'eau, états parcellaires et DUP) pourra se faire dans le premier semestre 2011. L'enquête publique commune à toutes ces démarches est à lancer dans un même temps.

Concernant les fouilles archéologiques, M. DENIS signale qu'il faut faire un courrier aux sous-préfectures de Saint Omer et de Montreuil pour accélérer la démarche. Il serait bon de préciser que les travaux sont limités en surface et profondeur, qu'ils sont destinés à protéger les activités économiques du secteur et que les activités agricoles continueront sur tous les sites.

A propos du **financement** du projet, M. LOUIS fait remarquer que le montant de la maîtrise d'œuvre était initialement calculé sur les estimatifs de 2006, basés sur l'aménagement de trois gros bassins pour un montant prévu de 5 200 000 € HT. Suite aux études préalables, le choix du SmageAa s'est porté sur dix aménagements plus petits pour un montant estimé actuellement à 7 526 935 € HT. Compte tenu de cette évolution, une adaptation du forfait de maîtrise d'œuvre est à effectuer. Un deuxième avenant en plus value est proposé par V2R pour un montant de 57 455 € HT. Cet avenant sera proposé au prochain comité syndical après validation interne.

La phase travaux de ce projet pourrait bénéficier de subventions par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat (PAPI) et l'Europe (Feder). Les contributions restent à définir mais les taux pourraient approcher les 80 %. Le SmageAa devra apporter une attention particulière aux contributions de l'Etat pour les PAPI.